

Le Monde

PLANÈTE Le retour des aides pour les flottes de pêche

Les subventions européennes font craindre une surexploitation des stocks de poissons

Pour un peu plus de six milliards d'euros, le Parlement européen a mis à mal, jeudi 4 avril, les engagements pris il y a quinze ans pour lutter contre la pêche excessive dans les eaux communautaires. Lors d'un vote sur la répartition du Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (Feamp) pour la période 2021-2027, les eurodéputés ont approuvé le retour de subventions – interdites depuis 2004 –, permettant de financer de nouveaux bateaux, plus sûrs sans doute, mais aussi plus puissants, alors que de nombreux stocks de poissons sont déjà largement surexploités.

L'affaire était suivie avec appréhension. Mardi 2 avril, dans une tribune publiée dans *Libération*, des députés socialistes et radicaux s'interrogeaient sur l'usage qui serait fait du Feamp. Evoquant une « responsabilité historique », ils exhortaient leurs homologues à « faire le choix éclairé de la durabilité ». La veille, dans *Le Parisien*, des universitaires européens et américains s'inquiétaient eux aussi de la voie que choisirait le Parlement : « la protection de l'océan ou sa destruction ». Parmi les signataires, Pascal Lamy, ex-directeur général de l'Organisation mondiale du commerce.

Or l'Union européenne œuvre depuis des années auprès de cette organisation afin que ses membres parviennent à un accord sur l'élimination des aides à la pêche

néfastes pour les ressources marines. Par ailleurs, Bruxelles s'est engagée en 2015 aux Nations unies, en approuvant l'Objectif de développement durable sur les océans qui appelle en toutes lettres à « interdire d'ici à 2020, les subventions qui contribuent à la surcapacité et à la surpêche ».

« Enorme pas en arrière »

Mais que valent les grands principes de conservation de la faune marine lorsque des intérêts professionnels immédiats sont en jeu ? Pour Alain Cadec, président de la Commission de la pêche au Parlement européen, le Feamp « doit soutenir l'attractivité et la compétitivité du secteur de la pêche ». Il souligne qu'un quart du budget ira à la protection des écosystèmes.

« C'est la seule de nos demandes qui a été entendue, pour tout le reste, c'est la catastrophe », déplore Mathieu Colléter, de l'ONG Bloom. Celle-ci espérait 25 % de l'enveloppe pour la collecte de données. Les députés ont maintenu à 15 % le niveau de ces observations essentielles à l'évaluation des stocks et ont fixé à 60 % les investissements à bord (modernisation de la flotte et des moteurs), sans exiger d'efforts de transparence. L'association ClientEarth regrette cet « énorme pas en arrière » et dénonce notamment l'assouplissement de la distribution d'aides publiques. ■

MARTINE VALO